



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Auxiliaires, contractuels et vacataires

Question écrite n° 12945

### Texte de la question

M Georges Frêche appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales, sur la situation des éducatrices de jeunes enfants dont la qualification professionnelle autorise la demande d'intégration au cadre B de rémunération de la fonction publique territoriale. Il lui demande quelles mesures il compte prendre en ce qui concerne la rémunération de ces professionnelles et leur demande d'intégration.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement s'est engagé à poursuivre la construction statutaire de la fonction publique territoriale qui concerne notamment les emplois de la filière sociale et médico-sociale pour lesquels des projets de statuts devraient pouvoir être présentés à bref délai. Cette réflexion devra s'articuler avec les études portant sur les conditions de recrutement et les modalités de carrière existantes des personnels soignants relevant de chacune des fonctions publiques, et pour lesquels des travaux sont en cours entre les différents ministères intéressés. Toutefois, soucieux de procéder à une revalorisation immédiate de la situation de ces personnels relevant de la fonction publique territoriale, qui ne subordonne pas dans le temps une amélioration de leur situation à la parution de ces nouveaux statuts, le Gouvernement a soumis à l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, le 5 juillet dernier, plusieurs avant-projets d'arrêtés portant notamment revalorisation des conditions de rémunération et amélioration des modalités d'avancement de la carrière des éducatrices de jeunes enfants. L'avis défavorable donné par le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale à ces dispositions a conduit le Gouvernement, attentif à une concertation large et approfondie avec l'ensemble des élus et des représentants des organisations syndicales, à poursuivre sa réflexion sur ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frêche Georges](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12945

**Rubrique :** Fonction publique territoriale

**Ministère interrogé :** collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** collectivités territoriales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mai 1989, page 2206